



CONTRAT DE VILLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DAUPHINOISE DE LYON SAINT EXUPÉRY 2015-2022



POUR LE QUARTIER BELMONT-MOULIN-VILLETTE

COMMUNE DE CHAVANOS



Protocole d'Engagement Renforcé Réciproque

Dans la cadre de l'appel à la mobilisation nationale pour les quartiers populaires, initié par le Président de la République en novembre 2017 lors du discours de Roubaix et des engagements réciproques pris, par suite, par les collectivités locales et l'État lors de la signature du Pacte de Dijon, la Ministre de la Cohésion Sociale a présenté, en juillet 2018, une feuille de route nationale opérationnelle articulée autour de 5 grands programmes (sécurité, éducation, emploi, logement, lien social) et de 40 mesures dédiées. Ces dispositifs visent à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale autour de trois axes cardinaux :

- garantir les droits des habitants ;
- favoriser l'émancipation ;
- remettre la république au cœur des quartiers.

La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 est venue préciser le calendrier et les modalités de déclinaison territoriale et de déploiement local de chacune de ces mesures qui s'inscrivent dans la perspective de la rénovation des contrats de ville, qui seront, à cette fin, prolongés jusqu'en 2022 après conclusion au plus tard, le 31 juillet 2019, des protocoles d'engagements renforcés (P.E.R).

Le Préfet de l'Isère a présenté la stratégie de l'État en Isère ainsi que la feuille de route opérationnelle correspondante qui fixe cinq axes stratégiques locaux tenant compte, d'un part des priorités territoriales tels qu'elles ont émergées après consultations et concertations multilatérales plurielles conduites auprès des acteurs locaux (conseils citoyens, élus et référents des EPCI concernés, services de l'État et ses partenaires et tenant-compte au-delà des objectifs connexes définis dans le cadre de dispositifs tiers mis en œuvre concomitamment : plans de lutte contre la pauvreté et contre les discriminations, promotion de l'égalité Homme-Femme.

Il repose sur les principes suivants :

- Une approche globale de l'action publique avec une analyse et des solutions en cohérence avec les engagements nationaux et leurs déclinaisons locales.
- Une approche différenciée des territoires qui se concrétise par le travail partenarial mené avec la collectivité et les partenaires
- La responsabilisation de l'ensemble des signataires avec un suivi rigoureux des engagements

Dans ce contexte, les analyses menées dans le cadre des évaluations à mi-parcours et de la feuille de route des services de l'État montrent que les priorités définies dans le cadre du contrat de ville du territoire de la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry (LYSED) restent pertinentes et d'actualité. C'est pourquoi, les partenaires s'engagent au sein du présent protocole en faveur des quartiers prioritaires. Ils s'appuient sur la logique qui a prévalu à l'adoption du Pacte de Dijon.

Le présent protocole vise à définir des priorités conjointes déclinées sous la forme d'engagements réciproques et d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats (en annexe 1).

Il est convenu entre les parties qui reconnaissent les priorités communes énoncées ci-dessous.

ENGAGEMENT RENFORCE N°1 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ACCES A L'EMPLOI

Les signataires territoriaux du contrat de ville et leurs partenaires s'engagent à :

- **Mobiliser les politiques de l'emploi en faveur des populations les plus éloignées de l'emploi et promouvoir la notion de parcours**

Avec comme priorité de mobiliser les dispositifs du droit commun aux bénéficiaires des demandeurs d'emploi habitant le quartier prioritaire, les actions mises en place proposeront un accompagnement soutenu et renforcé des populations les plus éloignées de l'emploi en s'appuyant sur un travail partenarial des professionnels de l'emploi. Le but étant d'initier et de mettre en œuvre des actions "Emploi" ciblées sur les habitants identifiés du quartier prioritaire et de lever les freins périphériques à l'emploi de ces demandeurs d'emploi.

- **Favoriser des actions Emploi visant à "Aller Vers" le public le plus éloigné de l'emploi**

Pour cela les actions mises en place viseront en premier lieu à repérer le public le plus éloigné de l'emploi et aller le chercher sur ses lieux de vie en s'appuyant sur les référents, partenaires et habitants de Chavanoz. Des temps "Emploi" seront organisés avec les acteurs économiques du quartier en direction des demandeurs d'emploi du quartier. Ces temps forts "Emploi" seront mis en œuvre sur le quartier prioritaire ou à destination des demandeurs d'emploi ciblés par l'Aller Vers, résidents prioritairement dans le QPV.

- **Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées de l'emploi**

Des actions viseront à lever les freins d'accès ou de pérennisation de l'emploi seront engagées avec comme objectifs de favoriser la disponibilité des habitants (et notamment les parents en familles monoparentales) via une optimisation de l'offre de service de garde d'enfants sur le territoire, y compris sur des horaires atypiques le cas échéant (tôt le matin et/ou tard le soir). Egalement, de favoriser une plus grande capacité à la mobilité des habitants du quartier et une plus grande autonomisation des habitants en termes de mobilité (permis de conduire, véhicules accessibles économiquement et en bon état,...).

Avec les partenaires de l'emploi un travail sera mené pour repérer et mobiliser les entreprises inclusives du bassin d'emploi. Ces actions s'appuieront sur la réimplantation des services de proximité en réponse aux besoins d'accompagnement des jeunes et sur une coordination renforcée entre les acteurs locaux avec pour objectif un accompagnement global des personnes suivies. Des actions permettant de faire la passerelle entre adultes en réorientation ou en réinsertion dans l'emploi et des jeunes en déscolarisation seront notamment développées.

- **Mobiliser les employeurs, développer l'apprentissage et l'alternance**

Pour cela les actions viseront à mobiliser les entreprises locales pour favoriser l'accès à un emploi de proximité et la découverte de métiers, ainsi qu'élever le niveau de formation et de qualification des habitants du quartier, de la période de scolarité jusqu'à l'âge adulte.

Cela sera possible si l'État, ses services et ses opérateurs s'engagent à :

- Faciliter l'accès à toutes formations financées via le Conseil régional, les OPCO, Pôle emploi, le CD38 ET celles financées dans le cadre du PIC, qu'elles relèvent des compétences de base (notamment Français langue Etrangère et numérique) ou des formations qualifiantes.
- Mieux repérer les publics invisibles notamment le public féminin au travers du soutien d'actions d'aller vers ;
- Mise en œuvre / renforcement des actions visant à réduire les freins périphériques au retour à l'emploi (mobilité, logement, garde d'enfants, difficultés financières ou administratives...).
- Encourager la création d'activités, quantifier le nombre de projets et d'activités menés à terme par les opérateurs compétents financés ;
- Mobiliser les employeurs pour favoriser l'accès à l'emploi au travers notamment du déploiement du PAQTE, de l'apprentissage, de l'intégration de clauses sociales dans la commande publique et de la promotion des métiers en tension ;

ENGAGEMENT RENFORCE N°2 : PROMOUVOIR LA REUSSITE EDUCATIVE ET L'EGALITE DES CHANCES

Les signataires territoriaux du contrat de ville et leurs partenaires s'engagent à :

▪ **Maintenir le dispositif de Réussite Educatif local**

Les signataires du contrat de ville s'engagent à renforcer le Programme de Réussite Educative (PRE). Les actions du PRE visent à favoriser la mise en œuvre de parcours individualisés de réussite éducative pour des enfants le nécessitant et leurs familles, ainsi que favoriser la mise en œuvre d'un volet collectif de développement d'actions locales et transversales, présentant une approche individualisée pour les enfants en parcours de réussite éducative. Les acteurs éducatifs du territoire s'engagent à renforcer le partenariat existant.

▪ **Investir dans la réussite scolaire et éducative des enfants**

La réussite scolaire et éducative des enfants passe par la mobilisation des dispositifs du droit commun aux bénéficiaires des scolaires habitant le quartier prioritaire et par l'implication des parents et des familles dans la réussite éducative de leurs enfants. Les projets éducatifs et culturels transversaux entre les acteurs éducatifs du territoire seront renforcés. Des actions sur l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons seront également développées.

▪ **Education et petite enfance : favoriser l'offre de lieux d'accueil d'enfants et renforcer le soutien à la parentalité**

Les signataires du contrat de ville vont engager une action partenariale pour favoriser les gardes d'enfants des familles à bas revenus du quartier prioritaire, ainsi que développer un lieu d'accueil parents-enfants sur le quartier. Dans la continuité de ce qui se fait sur Chavanoz et dans le cadre du PRE communal et du Réseau de réussite Educative, un travail renforcé avec les écoles et le collège doit être maintenu. L'éventuelle création du secteur famille du Petit Théâtre enrichira la palette d'actions possibles.

▪ **Mieux prévenir le décrochage scolaire**

Le décrochage scolaire est un enjeu majeur du Programme de Réussite Educative (PRE) de Chavanoz, le dispositif Nouveau Départ sera conforté et développé. Pour cela il faut travailler l'accompagnement des jeunes dans la construction de leurs projets d'orientation scolaire ou professionnels. Le PRE cherchera à favoriser l'accès au stage des collégiens en développant un partenariat entreprises-collège.

▪ **Favoriser la poursuite des études supérieures**

Pour cela les actions mises en place chercheront à faire connaître les formations existantes et sensibiliser au parcours éducatif et promouvoir la mixité dans les parcours de formation et les secteurs professionnels, y compris des filles et des garçons.

La CAF de l'Isère s'engage à :

- soutenir les CLAS et les PRE 2- 16 ans et 16-18 ans, et être vigilante à la bonne articulation qu'en font les partenaires ;
- Accompagner les partenaires vers les dispositifs de soutien à la parentalité et à leur articulation, notamment PRE et CLAS.

Cela sera possible si l'État, ses services et ses opérateurs s'engagent à :

- Financer le Programme de Réussite Éducative et le soutien scolaire ;
- Développer le projet carte blanche sur le numérique pour favoriser l'accès aux outils numériques par les familles ;
- Poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire dans sa globalité en veillant au renforcement du lien école famille notamment par la prévention de l'absentéisme dès l'école maternelle ;
- Inscrire les élèves dans les projets concrets - théâtre, art'chitecture, Erasmus +, section sportive, CESC.

ENGAGEMENT RENFORCE N°3 : FAVORISER LA COHESION SOCIALE, LA CITOYENNETE ET LE VIVRE ENSEMBLE

Les signataires territoriaux du contrat de ville et leurs partenaires s'engagent à :

▪ **Renforcer la dynamique de participation des habitants à la vie quotidienne et aux projets dans le quartier**

Forces vives du territoire mais peu actives, il est nécessaire de susciter et soutenir la participation et les initiatives citoyennes autour de projets en direction du quartier, favorisant les solidarités sociales. Des actions visant à favoriser les opportunités de temps de rencontres informelles entre habitants et organisés par les acteurs du territoire seront mises en place. Il est très important de consolider la mission d'acteurs relais médiateurs, portées par des opérateurs de proximité.

▪ **Faciliter l'accès à la prévention et aux soins par des actions adaptées au public vulnérable**

Développer des actions innovantes pour lever les freins de l'accès aux soins.

Développer le partenariat local afin de favoriser l'information à l'accès aux soins.

Favoriser l'installation et la présence de personnels de santé sur le quartier.

Favoriser l'inclusion sociale en développant des postes de médiateurs "Pairs", favorisant l'aller vers des habitants de Moulin-Villette.

▪ **Renforcer la capacité du territoire à développer du vivre ensemble et améliorer l'offre de service d'activités d'animation, culturelles, sportives et de transport**

Les deux prochaines années devront permettre d'augmenter et de diversifier l'offre locale d'activités sportives, socio-culturelles et d'animation de quartier ainsi que l'accompagnement de projets notamment à destination des jeunes. Les projets portés devront promouvoir les actions culturelles et sportives comme vecteur de lien social et d'ouverture au monde. Une problématique propre au contexte local sera réfléchiée pour répondre aux besoins des habitants en termes de transport, des solutions de mobilité urbaine seront testées.

▪ **Fracture numérique**

De fortes inégalités d'accès aux outils numériques en défaveur des habitants des quartiers populaires persistent, afin de lutter contre ces inégalités, des actions seront entreprises pour favoriser et faciliter l'accès au numérique, par des personnes ressources en médiation au numérique et pour l'accès aux droits.

Cela sera possible si l'État, ses services et ses opérateurs s'engagent à :

- Financer des actions de proximité en matière de cohésion sociale ;
- Soutenir les actions visant à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme ;
- Accompagner les collectivités dans leurs actions favorisant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, enjeu prioritaire du Projet Régional de Santé (actions locales de prévention, d'accès aux droits, d'accès aux soins) le cas échéant via un contrat local de santé ;
- Soutenir les actions locales de prévention/promotion de la santé;
- Accompagner le dispositif de médiation en santé ;
- Aider à développer l'offre en centres de santé polyvalents en QPV ;
- Mobiliser les établissements culturels dont les labellisés en direction des territoires prioritaires (partenariats et jumelages) et s'appuyer sur les différents dispositifs de la DRAC, notamment dans le domaine de la langue française et de la musique (DEMOS, orchestre à l'école, plan chorale) ;
- Soutenir l'accès aux structures sportives hors QPV.

ENGAGEMENT RENFORCE N°4 : AMELIORER L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE

Les signataires territoriaux du contrat de ville et leurs partenaires s'engagent à :

▪ **Améliorer la mixité et l'intergénérationnel dans l'espace public**

Favoriser la mixité fonctionnelle à l'échelle du quartier pour permettre la rencontre entre habitants.

▪ **Développer des actions d'amélioration du cadre de vie et du vivre ensemble**

Cela s'appuie sur des actions visant à développer et pérenniser des outils de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (Diagnostic en marchant, Concertation...). C'est en s'appuyant sur les acteurs de proximité et l'investissement des habitants dans les projets de gestion urbaine que le cadre de vie sera amélioré. La préoccupation du respect de l'environnement et du tri des déchets, par une sensibilisation / responsabilisation des habitants (gaspillage, économies d'énergie, valorisation des déchets), doit s'inscrire dans la durée.

L'expertise d'usage des habitants et les enjeux de gestion doivent être intégrés dans les projets d'aménagements architecturaux et urbains. De plus, les actions mises en place continueront à favoriser la maîtrise de la langue française comme vecteur de lien social et d'autonomie.

▪ **Améliorer les capacités d'usage des espaces publics et des équipements de proximité**

Requalifier l'espace public par l'implantation d'équipements (bancs, tables, jeux pour enfants,...) du quartier est un enjeu majeur pour le quartier prioritaire, tout comme favoriser l'accès aux services de proximité d'animation, sociaux, de santé... à destination des habitants (Maison de services) et l'accès aux équipements de proximité (stade, LCR, Jardins partagés...). La réhabilitation du LCR (implanté au cœur du quartier) en un équipement de proximité, co-construit avec les habitants, donnera une impulsion pour aux autres projets.

▪ **Garantir la sécurité, améliorer l'attractivité et l'image des quartiers**

Les actions auront pour objectifs de faire émerger un autre regard sur le quartier populaire, notamment en valorisant les réussites issues du quartier. Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire du quartier, les valoriser comme une richesse communale sont des leviers sur lesquels il faudra s'appuyer.

De plus, garantir la tranquillité des habitants passera par une meilleure connaissance des phénomènes sur lesquels on veut agir.

La CAF de l'Isère s'engage à :

- Accompagner l'articulation entre animation de la vie sociale et accueil de la petite enfance pour une approche globale des besoins du quartier prioritaire et la construction de réponses adaptées et efficaces ;
- Verser une bonification financière (soumise à conditions d'engagements généraux et spécifiques) aux gestionnaires de certains dispositifs ou structures agréés et implantés en QPV ;
- Soutenir les ALSH déclarés et conventionnés par la CAF ;
- Soutenir des projets en investissement sur le QPV qui s'inscriraient dans le cadre de la politique familiale de la Caf ;
- Soutenir les demandes de départs en vacances par le biais de ses dispositifs.

Le bailleur social s'engage à :

- Favoriser le lien social grâce à la mobilisation des habitants et des partenaires ;
- Poursuivre son implication dans la démarche de GUSP du quartier ;
- Favoriser les démarches de concertation locative dans l'élaboration des différents projets de quartier afin d'intégrer la qualité d'usage, l'appropriation du logement et du cadre de vie ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants en poursuivant les investissements déjà engagés dans la réhabilitation des immeubles ;
- S'impliquer dans le partenariat permettant de garantir la tranquillité des habitants.

Cela sera possible si l'État, ses services et ses opérateurs s'engagent à :

- Favoriser l'égal accès aux structures et espaces publics ;
- Mobiliser les politiques de l'habitat de droit commun ;
- Être garant de l'éga-conditionnalité des programmations et à recueillir des indicateurs genrés ;
- Financer des actions de proximité en matière de cohésion sociale ;
- Favoriser l'utilisation par les bailleurs sociaux d'une part de l'abattement de TFPB pour des actions relatives au cadre de vie et à l'amélioration des relations inter-familiales et de voisinage.



PARTENAIRES SIGNATAIRES

DU

PROTOCOLES D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES



Les partenaires signataires :



Pour la Préfecture de l'Isère
Le Préfet de l'Isère,
Lionel BEFFRE



Pour la Communauté de communes
Porte Dauphinoise De Lyon Saint-Exupéry (LYSED)
Le Président,
Gérard DEZEMPTÉ

po



Pour la Commune de Chavanoz
Le Maire,
Roger DAVRIEUX



Pour le Département de l'Isère
Le Président,
Jean-Pierre BARBIER



Pour la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère
Le Directeur,
Claude CHEVALIER



Pour l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes
Le Directeur de la délégation départementale de l'Isère,
Aymeric BOGEY



Pour la Société d'Habitation des Alpes PLURALIS
Le Directeur Général,
Didier MONNOT



Pour Pôle Emploi
La Directrice Pôle emploi Tignieu-Jamezieu
Blandine RAPHEY



Pour l'académie de Grenoble

La Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale
Viviane HENRY



Pour l'Association des Bailleurs Sociaux de l'Isère ABSISE

Le Président,
Didier MONNOT



Pour la Banque des territoires

La Directrice territoriale,
Mireille FAIDUTTI

Monsieur le Procureur de la République

Jérôme BOURRIER



Pour la Chambre des métiers et de l'Artisanat de l'Isère

Le Président,
Philippe TIERSEN



Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Isère

Le Président,
Daniel PARAIRE

